

## DOSSIER DE PRESSE

# Inauguration du dispositif HANDI-ACCÈS au CHOR

en présence de Monsieur Pascal JACOB

Une avancée majeure pour l'accès aux soins des personnes vivant avec un handicap

**15 avril 2026**



Avec le soutien de :

Le Centre Hospitalier Ouest  
Réunion inaugure le 15 avril 2026 :  
La Maison Pascal Jacob



# Sommaire

## 1. HANDI-ACCÈS : UN DISPOSITIF STRUCTURANT POUR L'ACCÈS AUX SOINS

- 1.1 Garantir un accès réel aux soins pour tous
- 1.2 Handi-accès : la continuité d'un dispositif expérimental
- 1.3 Une organisation adaptée aux besoins des patients
- 1.4 Une équipe dédiée et pluridisciplinaire

## 2. UN TERRITOIRE ENGAGÉ FACE AUX ENJEUX D'ACCÈS AUX SOINS

- 2.1 Une réponse aux priorités régionales de santé
- 2.2 Un contexte territorial qui renforce l'urgence d'agir
- 2.3 Des inégalités de santé marquées à La Réunion

## 3. LA MAISON PASCAL JACOB : UN DISPOSITIF AU SERVICE DE NOUVEAUX ENJEUX DE SANTÉ

- 3.1 Transformer durablement les pratiques de soins et de coordination
- 3.1 Une dynamique durable au service de l'amélioration des pratiques

Ce mercredi 15 avril 2026, le CHOR inaugure la Maison Pascal Jacob, qui porte le dispositif HANDI-ACCÈS, un projet travaillé avec l'APAJH et l'association Claire Joie.



**HANDI-ACCÈS est une organisation innovante soutenu par l'Agence Régionale de Santé La Réunion** dédiée à l'accompagnement des personnes vivant avec un handicap afin de leur garantir un accès aux soins plus simple, coordonné et adapté à leurs besoins.

En soutenant le déploiement de Handi- Accès, **l'ARS La Réunion réaffirme son engagement pour une santé plus inclusive**, garantissant à chacun un accès équitable à des soins de qualité.



Ce dispositif propose un **point d'entrée unique, un accompagnement personnalisé et une coordination renforcée entre les professionnels de santé et ceux du médico-social**, afin de sécuriser chaque étape du parcours de soins, de l'accès au rendez-vous jusqu'au suivi post-consultation.



Le CHOR a fait de la maison accueillant le dispositif la : **Maison Pascal Jacob** en l'honneur de M.Pascal Jacob, figure engagée pour l'amélioration de l'accès aux soins des personnes vivant avec un handicap. Par ses travaux et ses actions, il a contribué à faire évoluer les pratiques vers des parcours plus accessibles, coordonnés et respectueux des besoins spécifiques.

Cette inauguration s'inscrit dans la continuité d'une mobilisation collective engagée de longue date à La Réunion :

- **16 juin 2014** : signature de la Charte Romain Jacob par les acteurs de santé et les associations, pour répondre aux difficultés d'accès aux soins des personnes vivant avec un handicap.



- **22 mars 2022** : les établissements publics de santé du GHT de La Réunion réaffirment leur engagement en faveur d'une politique d'accueil et de prise en charge adaptée.



- **25 septembre 2023** : la Fédération des urgentistes du GHT de La Réunion signe à son tour la Charte, renforçant cette dynamique territoriale.

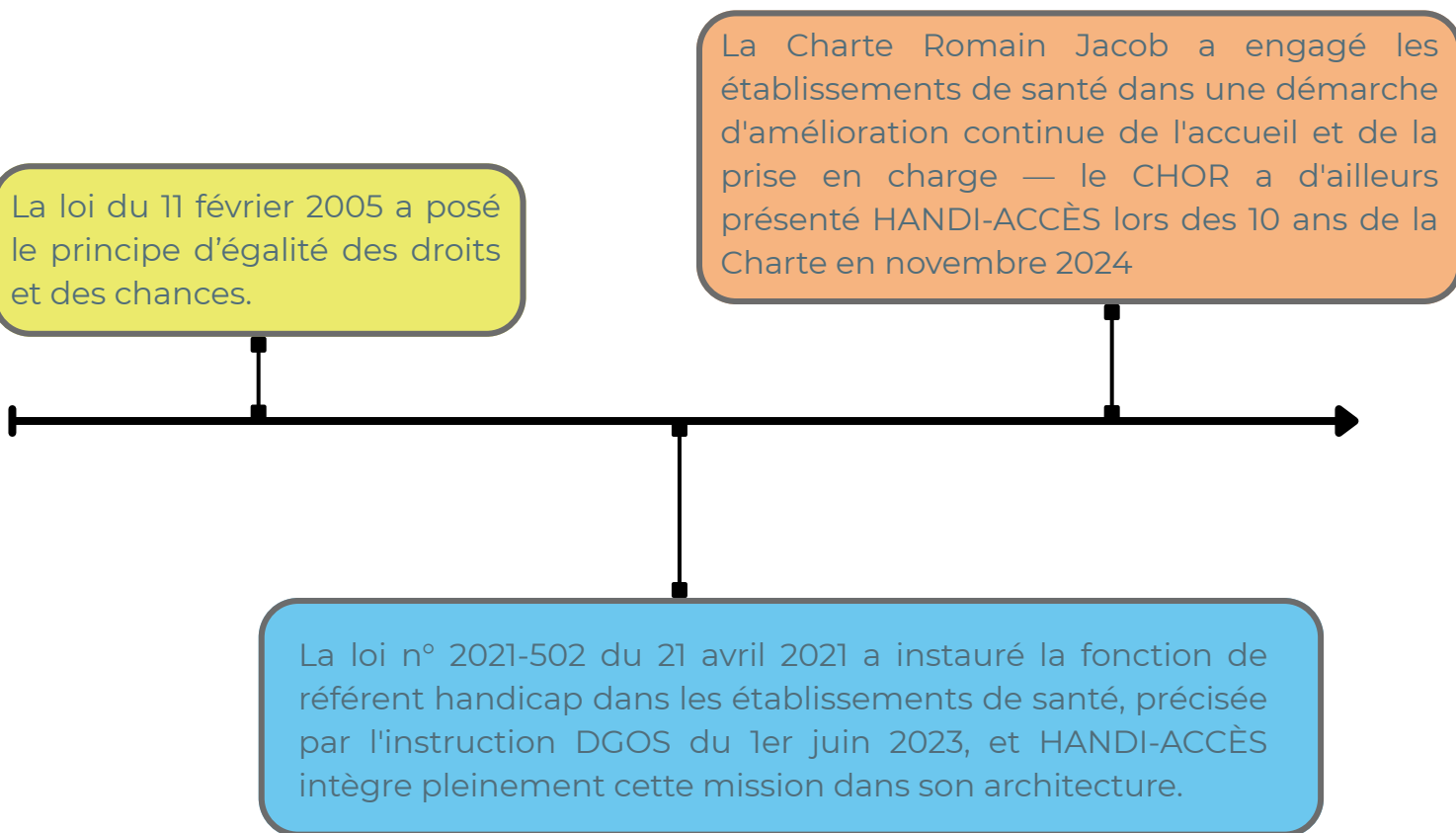


**La Maison Pascal Jacob constitue ainsi une nouvelle étape concrète dans cette démarche, traduisant une volonté partagée d'améliorer durablement l'accès aux soins pour tous.**

# 1 HANDI-ACCÈS : UN DISPOSITIF STRUCTURANT POUR L'ACCÈS AUX SOINS

## 1.1 Garantir un accès réel aux soins pour tous

L'accès aux soins pour les personnes vivant avec un handicap constitue un droit fondamental inscrit dans la législation française.



La Stratégie nationale pour l'autisme et les troubles du neurodéveloppement a souligné l'urgence d'une prise en charge somatique adaptée pour les personnes atteintes du Trouble du Spectre Autistique (TSA), qui n'ont pas accès à certains soins. Malgré ce cadre législatif, l'accès aux soins reste encore inégal.

Les obstacles sont multiples : difficultés d'accès physique, consultations peu adaptées, équipements inadaptés, démarches administratives complexes ou encore un manque de coordination entre les acteurs. Ces freins sont souvent accentués par la précarité ou l'éloignement géographique.

**La Maison Pascal JACOB répond concrètement à ces enjeux en proposant :**

- un **numéro unique d'accès** pour orienter rapidement patients, aidants et structures,
- une **évaluation des besoins** et une **organisation de parcours de soins individualisés**,
- une **équipe pluridisciplinaire** en lien étroit avec les acteurs spécialisés,
- une **prise en compte systématique de l'expérience et des besoins** des usagers,
- des **parcours structurés** avant, pendant et après la prise en charge à l'hôpital.

Concrètement, le dispositif facilite la prise de rendez-vous à l'hôpital, coordonne les professionnels selon le besoin du patient et de son handicap, accompagne les démarches administratives et facilite la communication entre patients et soignants grâce à des solutions adaptées.

**Cette organisation contribue directement à :**

- réduire les inégalités d'accès aux soins
- limiter les renoncements et les ruptures de parcours
- améliorer la qualité et la sécurité des prises en charge
- renforcer la coordination entre acteurs sanitaires et médico-sociaux
- développer les compétences des professionnels en matière de handicap

En sécurisant chaque étape du parcours, **la Maison Pascal JACOB permet d'anticiper les difficultés, de mieux préparer les consultations et les soins et de renforcer la relation de confiance entre patients, aidants et équipes médico-soignantes.**

**Ainsi, le dispositif fluidifie les parcours de soins et garantit un accès effectif, digne et adapté aux besoins de chacun.**

## **1.2 Handi-Accès : la continuité d'un dispositif expérimental**

HANDI-ACCÈS s'inscrit dans la continuité de l'**expérimentation Handi-Santé 974 (2021-2023)**, dédiée à l'amélioration de l'accès aux soins des personnes vivant avec un handicap présentant une forte dépendance.

Cette expérimentation a démontré l'efficacité d'une approche individualisée et coordonnée, reposant notamment sur une équipe mobile de coordination et des parcours adaptés aux besoins des patients.

Elle a permis de mettre en évidence plusieurs résultats :

- réduction des délais de rendez-vous
- meilleure préparation des consultations
- diminution des situations de stress
- sécurisation des interventions médicales

Fort de ces enseignements, **HANDI-ACCÈS formalise et pérennise cette dynamique** à travers un modèle structuré, reposant sur des procédures harmonisées, une équipe dédiée et une coordination renforcée entre l'hôpital, la ville et les acteurs du médico-social.

## 1.3 Une organisation adaptée aux besoins des patients

La Maison Pascal JACOB propose **deux niveaux d'intervention** :

- **Niveau 1 : consultations adaptées** : Facilitation des rendez-vous, réduction des délais, optimisation des parcours de soins complexes, sensibilisation des équipes et mise à disposition de matériel adapté.
- **Niveau 2 : parcours complexe** : Accès facilité aux plateaux techniques, interventions avec ou sans anesthésie, préparation en amont et accompagnement renforcé, notamment pour les patients atteints de troubles neuro-développementaux.

Des parcours spécifiques sont également proposés pour les personnes présentant des troubles du spectre autistique (TSA), enfants et adultes, avec des créneaux dédiés, l'appui du Centre Ressources Autisme (CRA) et des conditions d'accueil adaptées, incluant notamment un espace Snoezelen, KAZ ZEN, favorisant l'apaisement.



Le parcours **HANDI-ACCÈS** s'organise autour de trois temps :

1

### Avant la consultation :

recueil des besoins, organisation de la venue à l'hôpital, accompagnement administratif et possibilité de visite préalable des lieux.

2

### Pendant la consultation :

adaptation du rendez-vous (temps allongé, environnement apaisé, matériel spécifique, aide à la communication, présence possible d'un accompagnant).

3

### Après la consultation :

suivi du parcours, coordination des professionnels et organisation des prochains rendez-vous.

**Cette organisation permet de sécuriser l'ensemble du parcours de soins et de limiter les ruptures de prise en charge.**

## 1.4 Une équipe dédiée et pluridisciplinaire

L'équipe HANDI-ACCÈS est composée d'infirmières, d'assistantes sociales, de secrétaires et de professionnels spécialisés issus notamment de l'APAJH et de Claire Joie. Elle travaille en coordination étroite avec les services hospitaliers, les professionnels libéraux et les structures médico-sociales.



Chaque membre contribue à l'évaluation des besoins des patients, à la coordination des parcours, à l'accompagnement des patients et des aidants, ainsi qu'au lien avec les partenaires externes.

Le dispositif s'appuie également sur la participation active des personnes concernées. Les proches aidants occupent une place centrale dans le parcours de soins, apportant une connaissance essentielle des besoins, des habitudes et des modes de communication des patients. HANDI-ACCÈS reconnaît pleinement cette expertise et les intègre comme partenaires à part entière.

Enfin, le dispositif contribue à la formation et à la sensibilisation des professionnels de santé aux spécificités du handicap : compréhension des troubles, posture relationnelle et adaptation des pratiques. Il participe ainsi à une montée en compétences collective et durable.

# 2 UN TERRITOIRE ENGAGÉ FACE AUX ENJEUX D'ACCÈS AUX SOINS

## 2.1 Une réponse aux priorités régionales de santé

La **Maison Pascal JACOB** répond à une **priorité régionale** en :

- **Renforçant la coordination** entre acteurs sanitaires et médico-sociaux,
- **Adaptant les parcours de soins** en fonction de la complexité des situations,
- **Offrant des solutions pour les situations les plus complexes**, qui ne peuvent être traitées par les dispositifs de droit commun.

Cette approche garantit que chaque patient bénéficie d'une **prise en charge globale et cohérente**, intégrant à la fois les dimensions médicales, sociales et comportementales. Elle permet également d'assurer une communication fluide entre l'ensemble des acteurs concernés.



## 2.2 Un contexte territorial qui renforce l'urgence d'agir

La Réunion occupe une place particulière dans la réflexion nationale sur l'accès aux soins des personnes vivant avec un handicap, en tant que berceau de la **Charte Romain Jacob**, élaborée sur le territoire en 2014.

Dix ans après, cette charte rassemble **plus de 2 700 signataires au niveau national, dont 83 à La Réunion**, témoignant de l'engagement durable des acteurs locaux en faveur d'une santé plus inclusive.

Ce contexte s'inscrit dans une évolution plus large du cadre législatif et des politiques publiques. Signataire de cette charte, le CHOR s'inscrit pleinement dans cette dynamique et contribue à sa mise en œuvre concrète sur le territoire.



Dans cette continuité, le **Projet Régional de Santé 2023-2033** porté par l'ARS, identifie l'amélioration de l'accès aux soins pour les personnes vivant avec un handicap comme une **priorité**.

Il met notamment l'accent sur la réduction des inégalités sociales et territoriales, le renforcement des coopérations entre les secteurs sanitaire et médico-social, ainsi que la formation des professionnels de santé aux enjeux spécifiques du handicap.

C'est dans ce contexte que s'inscrit **HANDI-ACCÈS**, en apportant une **réponse opérationnelle et structurée aux enjeux identifiés, en facilitant concrètement l'accès aux soins, en renforçant la coordination des acteurs et en sécurisant les parcours des personnes vivant avec un handicap**.

## 2.3 Des inégalités de santé marquées à La Réunion

La Réunion se caractérise par des inégalités sociales et sanitaires importantes. **Près de 36 à 40% de la population vit sous le seuil** de pauvreté, soit 2 à 5 fois supérieur aux indicateurs métropolitains, ce qui limite fortement l'accès aux soins et accentue la vulnérabilité des populations fragiles.

Dans cette situation, les **maladies chroniques**, les **affections de longue durée** et les **retards de diagnostic** sont particulièrement fréquents. L'**éloignement géographique**, combiné au manque de transports adaptés, constitue également un obstacle supplémentaire à l'accès aux soins.

**Les personnes vivant avec un handicap cumulent souvent ces vulnérabilités**, ce qui augmente le risque de renoncement aux soins, d'hospitalisations tardives ou de complications médicales évitables.

Le **territoire Ouest**, couvert par le CHOR qui est l'établissement de référence, concentre particulièrement ces enjeux. Il couvre un bassin de population de plus de 215 000 habitants, incluant des zones rurales et les Hauts de l'Ouest, où les fragilités sociales et économiques sont particulièrement marquées.



Toutefois, 40 % des habitants des hauts de l'Ouest cumulent handicap, précarité et isolement géographique — une triple vulnérabilité qui rend l'absence de dispositifs spécialisés particulièrement problématique.

Cependant, la **région Ouest bénéficie d'un bon maillage en professionnels de santé libéraux et en structures sanitaires** — ce qui en fait un **lieu stratégique pour déployer un dispositif innovant** susceptible de rayonner sur l'ensemble du territoire.

Face à ces constats, **HANDI-ACCÈS apporte une réponse ciblée en proposant des parcours de soins adaptés aux besoins des patients et un accompagnement personnalisé grâce à la mobilisation collective des acteurs du territoire.**

# 3 LA MAISON PASCAL JACOB : UN DISPOSITIF AU SERVICE DE NOUVEAUX ENJEUX DE SANTÉ

## 3.1 Transformer durablement les pratiques de soins et de coordination

**HANDI-ACCÈS s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue de l'accès aux soins des personnes vivant avec un handicap.** En cohérence avec la Charte Romain Jacob, il contribue à renforcer durablement les pratiques professionnelles et à inscrire la question de l'accessibilité au cœur des organisations de santé.

Au-delà de sa mise en œuvre opérationnelle, le **dispositif participe à une transformation plus large des pratiques et des politiques publiques**, en favorisant une meilleure prise en compte du handicap dans les parcours de soins. Cette dynamique repose également sur un **travail de sensibilisation, de diffusion des bonnes pratiques et de mobilisation des acteurs du territoire**, afin de faire évoluer les représentations et de consolider une culture commune de l'accessibilité.

## 3.2 Une dynamique durable au service de l'amélioration des pratiques

**HANDI-ACCÈS** contribue à des **évolutions structurelles dans le système de santé**, notamment à travers :

- l'amélioration continue de la qualité des prises en charge
- le renforcement de la coordination entre acteurs sanitaires et médico-sociaux
- le développement des compétences des professionnels en matière de handicap
- la diffusion de pratiques plus inclusives et adaptées

En favorisant une meilleure compréhension des besoins spécifiques, cette dynamique permet d'améliorer la pertinence des prises en charge et de renforcer la qualité globale du système de soins.

Elle participe ainsi à inscrire durablement l'accessibilité comme un enjeu central de santé publique, au-delà des dispositifs existants, en consolidant une approche plus inclusive, plus coordonnée et plus homogène sur l'ensemble du territoire.

# UNE NOUVELLE ÉTAPE VERS UNE SANTÉ PLUS ACCESSIBLE POUR TOUS

La **Maison Pascal JACOB au CHOR** constitue une **avancée majeure dans l'amélioration de l'accès aux soins des personnes vivant avec un handicap pour le territoire**. En proposant une organisation structurée, coordonnée et adaptée aux besoins spécifiques de chaque patient, il apporte des réponses concrètes à des difficultés encore trop présentes dans le système de santé.

**Grâce à son approche personnalisée, son équipe pluridisciplinaire et son articulation avec les acteurs du territoire, La Maison Pascal JACOB garantit une prise en charge plus fluide, plus sécurisée et plus humaine.** Il contribue ainsi à réduire les inégalités d'accès aux soins, à limiter les ruptures de parcours et à améliorer la qualité globale des prises en charge.

Au-delà de ses effets immédiats, **ce dispositif s'inscrit dans une dynamique durable de transformation des pratiques**, en plaçant l'inclusion, l'accessibilité et la coordination au cœur de l'organisation des soins. Il constitue un levier d'innovation organisationnelle et un modèle de référence pour le développement de politiques de santé plus équitables.

Ainsi, **la Maison Pascal JACOB au CHOR s'impose comme une réponse concrète, structurante et pérenne aux enjeux actuels de santé publique**, contribuant plus largement à la construction d'un système de santé plus inclusif et respectueux des besoins de chacun.



*Ansaam, sa minm minm nout shömin*

Inaugurée le 15 avril 2026, en présence de Pascal JACOB

Avec le soutien de :



**Le dispositif HANDI-ACCÈS est joignable :**

**Par téléphone : 0262 74 25 25**

**Par email : [handi.acces@chor.re](mailto:handi.acces@chor.re)**

**Accueil du public :**

**Du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h00**

**Jardin du CHOR, 5 impasse Plaine Chabrier, Saint-Paul**

*Ansanm, sa minm minm nout shömin*

## **CONTACT PRESSE**

Direction des relations publiques

Centre Hospitalier Ouest Réunion

Email : [communication@chor.re](mailto:communication@chor.re)

Téléphone : 0262 74 00 18

5 impasse Plaine Chabrier  
97460 Saint-Paul  
[direction@chor.re](mailto:direction@chor.re)  
Standard : 0262 45 30 30



[www.chor.re](http://www.chor.re)